

SITES & MONUMENTS



Foix sous le joug de la loi Elan
Les casernes se cherchent un futur
Les multiples facettes du patrimoine industriel
Cimetières, un patrimoine pour l'éternité



Les Mesnuls : renouvellement d'une allée de château devenue route départementale.
La nouvelle allée double, dans l'axe historique de l'accès au château avec, au fond, les tilleuls préservés (demi-lune).
Quatre arbres ont aussi été préservés parce qu'identifiés comme habitats
potentiellement favorables aux chauves-souris et aux coléoptères saproxyliques © CD 78

Le prix « Allées d'arbres » 2022

Jury de l'édition 2022 :

Christophe Bouget, docteur en écologie, Inrae,
Alice Fey, Drac Grand Est,
Yaël Haddad, journaliste de la presse professionnelle du paysage,
Jean-Michel Gelly, Maisons paysannes de France,
Marie-Hélène Louvard, Sites & Monuments,
Christophe Père, Association des paysagistes-conseils de l'État,
Chantal Pradines, expert indépendante,
Jean-Pierre Thibault, Conseil général de l'environnement
et du développement durable,
Michel Widehem, Groupement des experts
conseils en arboriculture ornementale.

Chantal Pradines

Cabinet All(i)ée
Déléguée générale de l'association « Allées-Avenue » / allées d'avenir
Rapporteur du jury

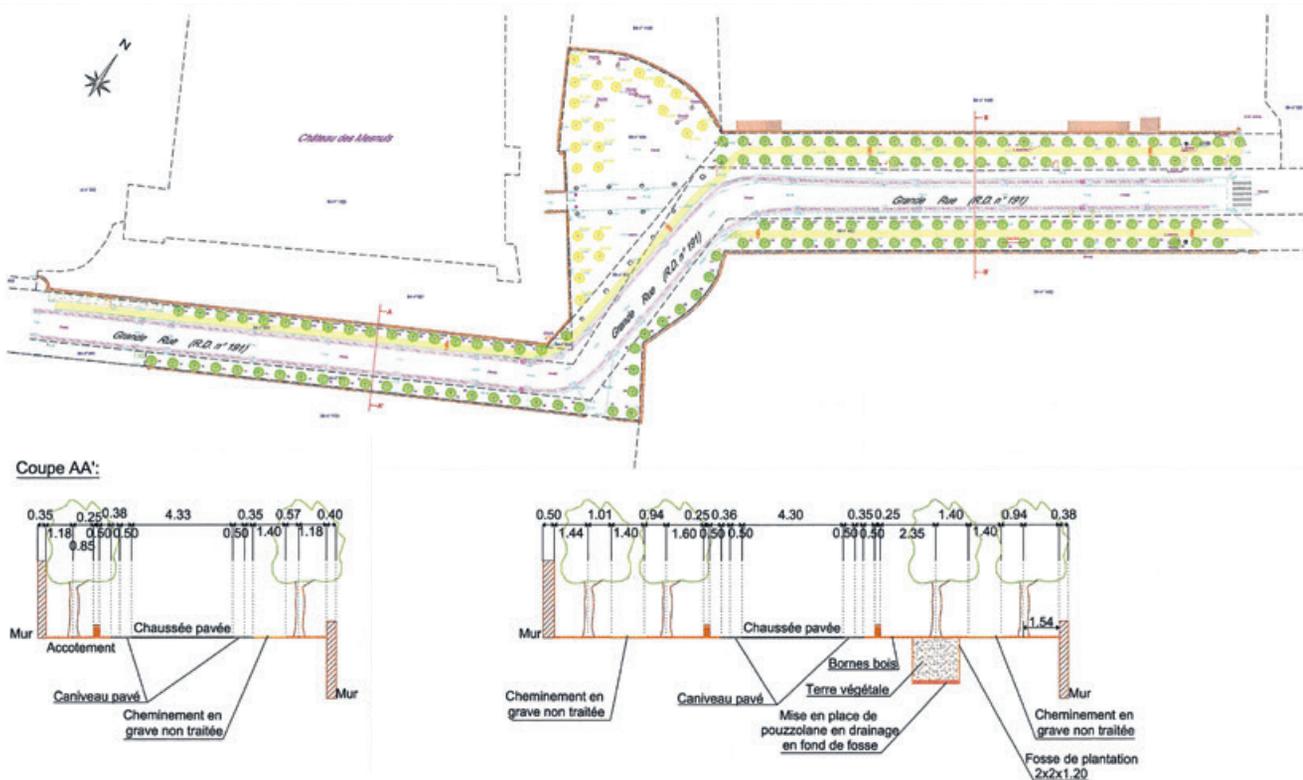
Les lecteurs de la revue sont désormais familiers de ce rendez-vous annuel qui présente les lauréats du prix « Allées d'arbres ». Cette année, treize dossiers de qualité ont été déposés, dans la bonne moyenne des années précédentes. Et le jury, ne pouvant déceimment allonger indéfiniment la liste des lauréats, a dû, comme toujours, trancher, espérant toutefois vivement que certains candidats malheureux cette année concourront à nouveau dans les années à venir.

Depuis le début de l'épopée, en 2016, le nombre de lauréats engagés pour ce patrimoine si particulier de nos paysages dépasse largement la trentaine. Toutes les régions, hormis la Corse et les DOM-TOM, ont leur(s) candidat(s). Parmi les dossiers primés cette année, trois d'entre eux nous rappellent que l'enjeu des allées dépasse les cloisonnements administratifs et oblige à un projet collectif associant d'autres partenaires aux seuls départements : ceux du département des Yvelines — qui a renouvelé l'allée de la RD 191 dans la commune des Mesnuls —, de la Saline royale d'Arc-et-Senans — qui a motivé la requalification de l'allée de la RD 17E —, et de la commune de Sancerre — soucieuse de garantir la pérennité de l'allée de la RD 955. Les deux autres dossiers primés, celui de M. et Mme Casse, propriétaires du domaine de la Milliassière, et celui de la commune de Genay, mettent en lumière le pouvoir de solutions frugales, où l'observation et la réflexion — partagées activement avec la population, pour la commune de Genay — sont premières.

**Conseil départemental des Yvelines :
renouvellement d'une allée de château devenue
route départementale**

*Route départementale — 470 m — abattage de 84 tilleuls et
plantation de 146 nouveaux — 98 *Tilia europea* et 48 *Tilia cordata**

Le conseil départemental des Yvelines gère aujourd'hui la RD 191, un axe important emprunté quotidiennement par quelque 4 700 véhicules et bordé d'alignements d'arbres dans une partie de la traversée de la commune des Mesnuls. Pour la commune, cette allée, formant pour partie historiquement l'avenue d'accès au château, constitue une liaison entre les deux pôles que sont le château et l'église. Elle est un témoin du lien fort qui peut exister entre ce qui fut d'abord un motif paysager de jardin et est aujourd'hui un motif du paysage quotidien parcouru par les habitants. L'intéressante étude réalisée pour le renouvellement montre ce passage,



Le projet réalisé, avec l'allée double (4 rangs) et l'allée simple (2 rangs), malgré les contraintes fortes liées à l'étroitesse des espaces disponibles.

© Plan projet CD 78

depuis l'avenue menant à la poterne au XVIIe siècle, puis la création de la route départementale en 1791, son extension en 1819 et la plantation le long du château, l'allée simple devenue allée double, une propriété d'abord privée (château) puis de l'État, puis privée à nouveau et réintégrée enfin, en 1969, au domaine de l'État avant de devenir départementale. Intéressant à la fois le département et la commune au-delà du statut de propriété, l'allée obligeait à une coopération pour son renouvellement. Celle-ci fut si effective que c'est la commune qui avait eu l'initiative de présenter le dossier du renouvellement au concours l'an dernier et que le conseil départemental a repris le flambeau, complété le dossier et redéposé celui-ci pour la présente édition.

S'agissant d'un site classé imposant l'autorisation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, la démarche de renouvellement de l'allée ne pouvait qu'être exemplaire. À l'étude historique s'est ajouté un diagnostic faunistique incluant une analyse du milieu naturel environnant : dans l'aire d'influence du projet et alentour, les espèces (faune, flore) ont été inventoriées et les connexions et axes de déplacement potentiellement empruntés par la faune étudiés. Une attention poussée a été accordée aux bonnes conditions d'établissement et de maintien des arbres, en particulier en empêchant le stationnement afin d'éviter les tassements et en déplaçant un arrêt de bus. Au final, quatre arbres à fort enjeu pour les coléoptères saproxyliques ont été conservés et 146 tilleuls ont été replantés à l'identique de 1836, avec un espacement de 4 mètres entre sujets, respectant le formalisme fort — en plan et en élévation — de la composition historique.

L'intérêt conjoint du département et de la commune pour cette allée se traduit également par un partage, équilibré, de la charge d'entretien : la surveillance phytosanitaire et la taille restent de la compétence du département, qui devrait en effet être doté des compétences *ad hoc* ; à la commune reviennent l'entretien des enherbements et des cheminements piétons, la remise en forme des cuvettes de plantation, les arrosages.

On aurait apprécié que les diagnostics environnementaux aient aussi porté sur les végétaux, comme les lichens ou des espèces autres que les espèces partagées, dont l'avenir est aussi incertain, ou bien que les caractéristiques génétiques des tilleuls en place aient été étudiées — tant pour l'histoire des plantations que pour des plantations à venir. Mais une chose est certaine : la manière d'aborder le renouvellement de cette allée et la qualité du renouvellement devraient servir de référence pour la gestion des autres allées du département et d'ailleurs...

**Saline royale d'Arc-et-Senans :
renouvellement de l'avenue menant à la Saline (Doubs)**

*Route départementale — 1,33 km, 155 arbres abattus — robiniers, platanes,
tilleuls, frênes, érables —, remplacés par 166 arbres
— érables champêtres, ormes de Sibérie, noisetiers de Byzance —,
avec maintien des platanes*

Vous connaissiez la Saline royale d'Arc-et-Senans, construite en 1775 par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux. On vous a vanté le « Cercle immense », le récent aménagement paysager parachevant le demi-cercle de Ledoux ? Ne boudez pas votre plaisir de venir revisiter la Saline royale : vous y accédez par une « avenue » digne de ce nom, comme l'avait imaginé l'architecte. Fini l'accès sans grâce par une RD17E bordée d'arbres en mauvais état qui ne parvenaient pas à bonifier des abords où s'étaient alignées diverses constructions au fil des ans.

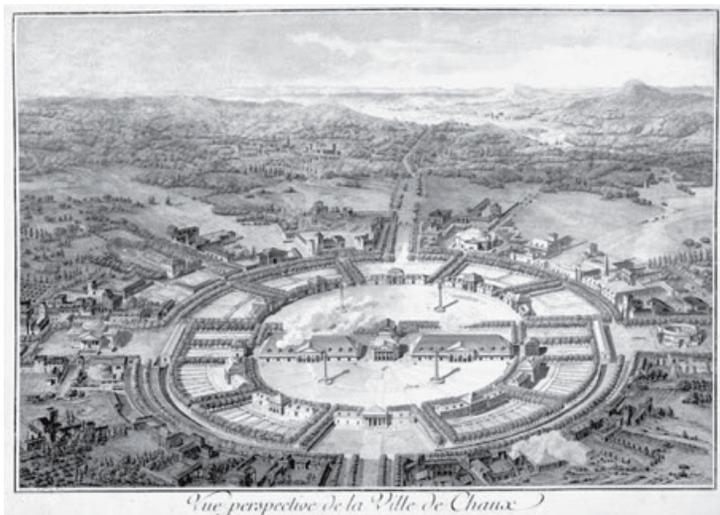
Le travail conjoint du département du Doubs et de l'établissement public de la Saline royale pour mener à bien le projet de renouvellement de l'allée de la RD 17E est la juste traduction du lien qui existe de fait entre un site et ses abords, matérialisé par l'allée en tant que parcours de « mise en condition » pour accéder au site. D'autres acteurs — DRAC, DREAL, DDT et associations environnementalistes (LPO et CPEPESC) — ont été associés à la réflexion, assurant une transversalité et une transdisciplinarité qui rendent justice au caractère de patrimoine à la fois culturel, paysager et environnemental des allées.



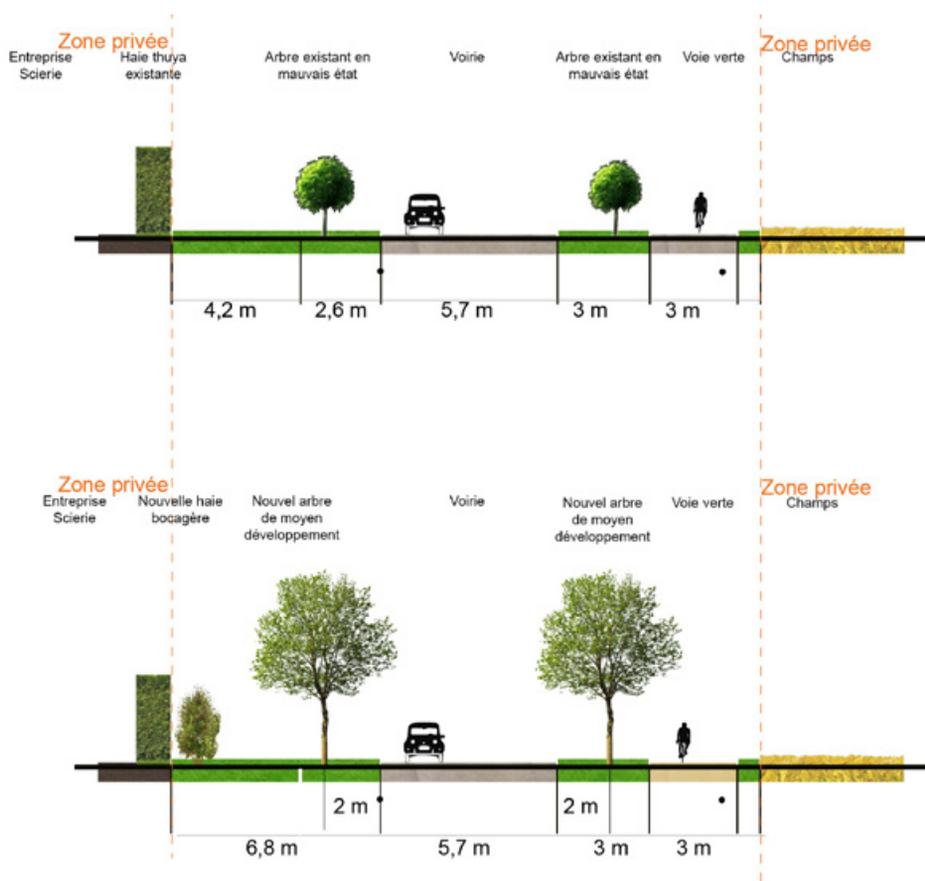
Les arbres de l'allée existante, taillés à répétition, étaient insignifiants dans le paysage © GoogleMaps

Ce dialogue fructueux, intégrant des enjeux variés, a permis de conserver à l'allée les canons géométriques qui permettent la perception de la colonnade et un effet de voûte, avec des plantations dans un alignement strict, à 2 mètres du bord de chaussée, tant en agglomération qu'en dehors, et un espacement sur la ligne de 10 mètres. Ces caractéristiques, compatibles avec les enjeux de sécurité routière, assurent à terme l'ombrage de la chaussée où circulent les véhicules. Surtout, elles sont, comme dans la majorité des situations, la condition *sine qua non* pour pouvoir replanter compte tenu des réalités des emprises foncières.

Le rôle écologique de l'allée a été pris en compte lors de l'abattage et de la replantation, avec le maintien sur place de tas de bois issus des coupes et de gros bois morts plantés verticalement et l'installation de gîtes artificiels — l'allée est notamment un corridor écologique entre deux zones Natura 2000, avec la présence de la plus grande colonie de reproduction du Grand Rhinophe de Bourgogne-Franche-Comté. Pour les insectes, l'allée a été complétée par une strate herbacée, en tenant compte des périodes de floraison de celle-ci et des arbres.



Les allées structuraient le projet de Claude-Nicolas Ledoux. Vue perspective de la ville de Chaux, Claude-Nicolas Ledoux, gravure de Pierre-Gabriel Berthault, 1804 © Paris, BnF, Estampes



Avant/après. Les arbres restent implantés à 2 m du bord de chaussée, moyennant un abaissement de la vitesse à 70 km/h et la pose de bandes rugueuses en rive © Agence Mayot & Toussaint

L'intégration d'experts en arboriculture ornementale à l'équipe de paysagistes — quelque chose que l'on souhaiterait voir plus souvent — a permis de donner aux arbres les meilleures chances pour s'établir et se développer. Le parti adopté pour parer au risque de disparition brutale de l'ensemble des arbres, en cas de maladie ou d'attaque d'insectes, n'a toutefois pas pleinement convaincu le jury : au contraire de la succession, en séquences particulièrement courtes (300 à 500 mètres), d'essences aux grandeurs et aux ports extrêmement divers — érable champêtre, orme de Sibérie, noisetier de Byzance —, le formalisme strict de la Saline n'aurait-il pas au contraire exigé une forte unité de grandeur et d'aspect, la diversité (et la résistance de l'allée aux agressions) devant être recherchée en premier lieu dans une diversité génétique des arbres ? De même, si l'analyse des plantations existantes avait bien fait ressortir que seuls les platanes, dans leur ampleur, étaient en rapport harmonieux avec le paysage et les bâtiments, la palette végétale retenue, avec des arbres de moyen développement, ne reprend malheureusement pas ce critère.

Il n'en reste pas moins que le renouvellement de l'allée est un modèle qu'on espère voir repris pour d'autres routes du département, en particulier pour compléter l'écrin autour de la Saline.

Commune de Sancerre :
engager une dynamique pour garantir à terme
le renouvellement de l'« avenue » menant à la ville (Cher)

*Route départementale — 2,3 km — 272 arbres —
 187 marronniers d'Inde et 65 érables sycomores*

Quelle allée, ce long ruban de plus de 2 kilomètres de la RD 955 en ligne de crête ! Quel que soit l'angle de prise de vue, on ne voit que lui dans le paysage ! Et si vous vous rendez à Sancerre, les arbres de l'« avenue » accueillant le visiteur qui approche filtrent les étendues de vignobles entre leurs troncs et vous révèlent, parfaitement encadré, le fameux « piton » sur lequel se dresse la ville. L'avez-vous remarqué ? L'impact visuel de l'allée est d'autant plus fort que les vignobles alentour manquent cruellement d'arbres en général et d'allées en particulier.

Pénétrant sur quelque 700 mètres dans l'agglomération, l'allée fait la « couture » entre la ville de Sancerre et le paysage alentour, à la fois symboliquement et physi-



Un long corridor relie la ville et le paysage de vignobles © Mairie de Sancerre/M. Cathelin



En haut : en ligne de crête, l'allée ponctue l'horizon. En bas : Sancerre et son piton se découvrent au travers des fenêtres de l'allée © Atelier Traverses / H. Izembart et C. Aubel [Haut :] pour la DREAL Centre-Val de Loire-projet de classement du site sancerrois [Bas :] pour le Comité sancerrois pour le patrimoine mondial/projet Plan paysage

quement — comme corridor écologique. Hélas, les tailles drastiques passées ont engagé un processus de dégradation irréversible. Le diagnostic sanitaire réalisé en 2016, qui avait identifié la présence de deux champignons mal-aimés des gestionnaires — l'armillaire, qui détruit le système racinaire, et le polypore hérissé, qui engendre une pourriture du bois et affaiblit sa résistance mécanique — donnait peu d'avenir à l'ensemble. Déjà, d'ailleurs, le quart des arbres présents à l'origine a disparu, faisant craindre, à terme, l'effacement définitif de l'allée faute de replantation. Une perte sèche pour le paysage et l'image de marque de la ville, pour l'environnement, pour l'agrément des usagers. Mais aussi en termes de patrimoine et de culture : ces deux kilomètres d'allée figuraient déjà sur la carte de Cassini de 1740 et sont aujourd'hui le seul reliquat des plantations présentes au XIX^e siècle sur la quasi-totalité de cette « route de Bourges » qui comptait une cinquantaine de kilomètres.

Assurément, il est crucial de se préoccuper aujourd'hui de cette allée et de son avenir, et c'est ce que fait la commune de Sancerre. Engagée dans une démarche de valorisation de ses paysages, elle a identifié l'allée en tant qu'Espace boisé classé dans son Plan local d'urbanisme. Aujourd'hui, elle souhaite faire de la pérennisation de l'allée de la RD 955 la première action de terrain concrétisant la réflexion paysagère engagée à plus grande échelle avec vingt-trois autres communes du sancerrois — plan de paysage, projet de classement du site en cours, et même d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est là une belle démonstration de l'importance des allées pour l'identité et la cohésion d'un territoire.

Si la commune se préoccupe de l'avenir de l'allée et souhaite œuvrer à la replantation, la gestion de celle-ci et son renouvellement relèvent du département, étant donné qu'il s'agit d'une route départementale. Une dynamique de rapprochement vertueuse entre les deux acteurs est donc nécessaire pour s'accorder sur les modalités de replantation, comme pour les allées des Mesnuls ou d'Arc-et-Senans. C'est cette dynamique essentielle que le jury a souhaité soutenir, même si elle n'en est aujourd'hui qu'à ses balbutiements.

**M. et Mme Casse : abattage des rangs intérieurs
d'une allée double du domaine de Milliassière (Isère)**

*Chemin privé — 500 m — abattage des 31 tilleuls restants
sur 78 tilleuls pour les alignements intérieurs*

Sur ce domaine remontant au moins au XV^e siècle, une allée double plantée de tilleuls avait été établie vers 1880 pour rejoindre la route conduisant au village de Succieu. Elle offrait une alternative carrossable — parce qu'en remblai — à l'ancien chemin où l'on s'embourbait à la traversée de prés humides. Mais à partir des années 1920, les tilleuls des rangs intérieurs, dominés par ceux des rangs extérieurs, s'étaient étioyés et beaucoup avaient dû être abattus au fil des ans. Si les alignements extérieurs avaient gardé leur cohérence, 60% des tilleuls intérieurs manquaient à l'appel, et les chutes de branches répétées avaient contraint en 2015 à interdire l'accès aux randonneurs et cavaliers extérieurs au domaine. Que fallait-il faire ? Abattre les arbres des rangs intérieurs et replanter ? La concurrence des rangs restants n'aurait pas permis un bon établissement des arbres, conduisant probablement à terme aux mêmes problèmes qu'aujourd'hui. Abattre les rangs intérieurs et les rangs extérieurs pour pouvoir replanter une allée double dans de bonnes conditions ? Cela supposait d'abattre les deux rangs extérieurs de tilleuls plus que centenaires, en bon état. Finalement, la solution retenue par les propriétaires a été celle du bon sens : abattre uniquement le nécessaire, c'est-à-dire les rangs intérieurs et faire d'une allée double (à quatre rangs) une allée simple (à deux rangs).

Arbres anciens conservés, cohérence de l'allée retrouvée, sécurité rétablie, allée réouverte au public — une intervention minimum pour pérenniser l'allée sans tout casser : pouvait-on vraiment faire mieux ? Et c'est ainsi que le prix destiné à encourager la préservation des allées sera accordé pour un abattage sans replantation, mais issu d'une démarche de réflexion éclairée par un expert forestier, et surtout d'une bonne compréhension des enjeux de conservation d'une allée d'arbres. Et sans doute apprécierez-vous aussi, comme le jury, l'attention portée à ce qui ne se voit pas et est souvent négligé : les racines. Ainsi, plutôt que d'aplanir le chemin et de le renforcer par des graviers, le choix a été fait de conserver les légères ornières de passage et de maintenir par ailleurs l'enherbement.

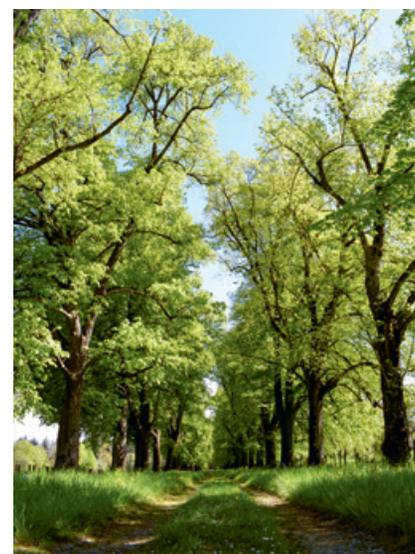
Finalement, l'allée ne semble-t-elle pas là depuis l'éternité et pour l'éternité ?

**Commune de Genay :
renouvellement d'un mail (Côte d'Or)**

Mail piéton — 114 m — 18 tilleuls restant sur 30

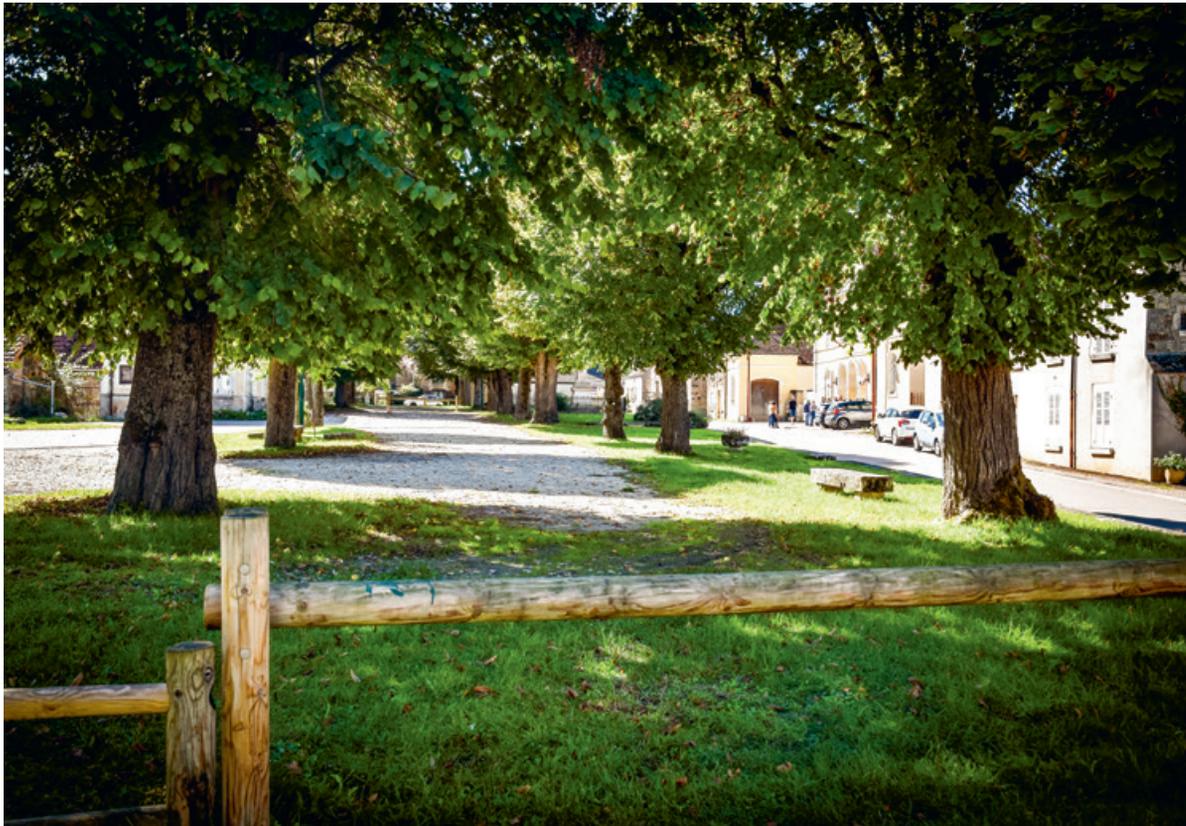
Même si les tilleuls étaient au nombre de 30 à l'origine, le « Cours des tilleuls », avec ses 18 arbres restants sur une longueur de 114 mètres, est un mail bien modeste. Mais, en dépit de sa modestie et de la perte d'une grande partie de ses arbres — ou peut-être à cause de cette perte ? —, les habitants de Genay, invités à regarder leur bourg, ont identifié cette allée comme un espace emblématique du village. Il est vrai que, de manière générale, ces espaces bordés d'alignements d'arbres sont des lieux que l'on investit volontiers : il y a le vide, où l'on peut se tenir ; mais ce vide est « contenu » par les alignements d'arbres, qui ont ainsi la vertu de « rassembler » ; s'ils rassemblent, c'est sans enfermer, permettant un regard de l'extérieur vers l'intérieur (une invitation à rejoindre le lieu), et inversement un regard de l'intérieur vers l'extérieur (pour s'assurer que tout va bien ?).

Dans une série d'ateliers que la municipalité a osé engager, avec l'appui de partenaires extérieurs (Pays Auxois Morvan, CAUE, bureau d'études), les habitants ont procédé ensemble à un diagnostic des lieux de la commune, de leur fonctionne-



En haut : La double allée telle qu'elle subsistait. La cohérence n'était plus perceptible, avec des rangs intérieurs dégarnis au fil des ans © H. Casse
En bas : L'allée a retrouvé une cohérence, et son chemin est resté intact, avec le discret passage des roues encadré d'herbe. Elle a pu être réouverte au public © H. Casse

ment, des problèmes rencontrés, puis identifié les usages existants et les attentes. Que faire de ce Cours des tilleuls identifié comme emblématique ? La solution proposée est simple et frugale : conserver l'existant en lui redonnant les meilleures chances de se maintenir — aujourd'hui, la circulation des véhicules fragilise le système racinaire — et le compléter pour restaurer la structure architecturale de l'ensemble. Affaire à suivre.



Le cours des Tilleuls, un lieu de vie au centre du village, avec les bancs, l'église, le monument aux morts, la mairie. À pérenniser et ne surtout pas altérer par des aménagements superflus © Olivier Lesage

La force des arbres

Que la force des arbres soit avec vous ? Non, il ne s'agit pas de cela. La force d'un arbre, mesure utilisée en pépinière, c'est la circonférence du tronc mesurée à un mètre du sol. Elle est exprimée en centimètres, dans une fourchette : 6/8, 8/10, 10/12, etc. Pressés que nous sommes tous, nous aimerions

voir les arbres grands sitôt plantés. D'où la tentation de planter des gros sujets. Mais planter des gros sujets est en fait inutilement coûteux et contre-productif : le système racinaire d'un arbre de petit calibre, moins développé, sera moins mutilé lors de la transplantation de la pépinière et l'arbre s'acclimatera mieux à son nouvel espace.

En agglomération, on recommande par exemple d'opter pour du 18/20 (1,5 à 2 fois moins cher que du 30/35), à la rigueur du 20/25 comme aux Mesnuls, hors agglomération pour du 14/16 (3 à 5 fois moins cher). Voilà une information transmise à l'un des lauréats et qui devrait le ravir.